

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 juin 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
 Karène Langlois, conseillère
 Michel Paris, conseiller
 Mathieu Pelletier, conseiller
 David Pelletier, conseiller
 Roger Labrecque, conseiller

Est absent: René Desrosiers, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-98

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Roger Labrecque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe;
6. Dépôt du rapport des activités du mois d'avril 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Avis de motion avec dispense de lecture dans le but d'adopter le règlement 306-2018 sur les ponceaux des entrées privées";
11. Dépôt du projet de règlement 306-2018 sur les ponceaux des entrées privées";
12. Modification du budget initial 2018;
13. Affectation des surplus accumulés non affectés en prévision de la mise en place d'un nouveau service incendie;
14. Affectation des surplus accumulés non affectés pour achat de la camionnette de service Ford F-150 2012;
15. Produits rachetables;
16. Demande d'officialisation à la commission de toponymie relativement à un changement de nom pour la route Massé;
17. Nomination d'un maire suppléant;
18. Mandat à Asselin & Asselin, arpenteur-géomètres;

19. Autorisation pour vente d'équipements municipaux;
20. Varia :
 - a) Autorisation de paiement de facture à Patrick Roy;
 - b) Don à l'école le Portage;
 - c) Vente pour non paiement de taxes le 14 juin 2018;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-06-99

Proposé par Roger Labrecque
 Appuyé par David Pelletier
 Et résolu à l'unanimité l'**acceptation des procès-verbaux** du 7 mai et 15 mai 2018 tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire dépose le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.

6- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'AVRIL 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'avril 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2018-06-100

Proposé par Karène Langlois
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de 87 011.62\$ selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 306-2018 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Mathieu Pelletier dans le but d'adopter le règlement numéro 306-2018 sur les ponceaux des entrées privées.

11- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 306-2018 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES**

Le conseiller Michel Paris fait le dépôt du projet de règlement no 306-2018 sur les ponceaux des entrées privées.

12- **MODIFICATION AU BUDGET INITIAL 2018**

2018-06-101

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2018** concernant une dépense non prévue pour l'année 2018 comme décrit ci-dessous:

02-701-50 Parcs et terrains de jeux

02-701-50-630 Contrat entr. estival +3000 02-701-50-141 Salaires rég. parc/ T.J. -3000

13- **AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS EN PRÉVISION DE LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE INCENDIE**

2018-06-102

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de \$152 841.42 des surplus accumulés non affectés** pour la mise en place d'un nouveau service incendie, ce montant ayant été transmis par la municipalité de La Rédemption suite aux remboursements des assurances relativement à la perte des véhicules incendie (incendie du 23 mars 2017).

14- **AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR ACHAT DE LA CAMIONNETTE DE SERVICE FORD F-150 2012**

2018-06-103

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$22 572.19 des surplus accumulés non affectés** au paiement de la camionnette de service usagée Ford F-150 2012 achetée chez Automobile Villeneuve d'Amqui.

15- **PRODUITS RACHETABLES**

2018-06-104

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'un **montant de \$150 000** soit prélevé du compte courant no 700125 de la municipalité afin d'être **placé dans le compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins**.

16- **DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE RELATIVEMENT À UN CHANGEMENT DE NOM POUR LA ROUTE MASSÉ**

2018-06-105

Considérant que la route sous la gestion du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) appelée **MASSÉ**, chevauche les limites des cantons de Massé et de Cabot sur le territoire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et ce, à partir de la route 132 en passant dans le village de Sainte-Jeanne-d'Arc pour se rendre aux limites de la municipalité voisine, et continuant ensuite sur le territoire de la dite municipalité voisine soit La Rédemption;

Considérant qu'une portion de cette route partant de l'ancien chemin Matapédia jusqu'au lot 33 du 1er rang Cabot (lot rénové 5 304 383) a été

verbalisée en 1923 sous le nom de "route Rocheford" (écrit avec un "D") en égard à un pionnier de la place;

Considérant que la portion de route partant du lot 33 du 1er rang Cabot (lot rénové 5 304 383) jusqu'au lot 56 (limite municipale) a été verbalisée en 1922 sous le nom de route "Michaud" et qu'un second procès-verbal datant de 1937 mentionne la verbalisation de cette même partie de chemin en donnant le nom de "Rang 1 Cabot";

Considérant qu'aucun document n'a été trouvé expliquant l'utilisation du toponyme "Massé";

Considérant que la dite route continuant sur le territoire de la municipalité de La Rédemption porte déjà le nom de route "Rochefort" mais écrit avec un "T";

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire changer le nom de la route Massé afin de lui redonner le nom attribué en 1923 pour la première partie de cette route, soit "**Rocheford**" compte tenu qu'il ne semble pas opportun de donner le toponyme de "Rang 1 Cabot" à une route traversant toute la municipalité et donnant accès à une autre municipalité;

Considérant que la municipalité voisine écrit "Rochefort" et non "Rocheford" et que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire uniformiser le nom de cette route avec le nom utilisé chez sa voisine tant pour l'appellation de la route que pour la façon d'orthographier le dit nom;

Considérant que les citoyens demeurant sur cette route utilisent dans leur adresse postale le nom de route Massé pour certains et le nom de Rang 1 Cabot pour d'autres et que la municipalité considère qu'il s'agit d'une situation portant à confusion pour les services d'urgence pouvant engendrer des délais supplémentaires pour certaines interventions;

Considérant qu'un avis public sera affiché aux endroits habituels afin d'informer les citoyens de son intention de modifier le nom de "Massé" pour "Rochefort" et que ce même avis sera acheminé par envoi postal aux citoyens de la municipalité afin qu'un plus grand nombre de personnes soient informées de cette modification;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Michel Paris
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme son intention de changer le nom de la route Massé pour route Rochefort et demande à la Commission de toponymie **d'officialiser le nom de route "ROCHEFORT" en remplacement de route "MASSÉ"**;

QUE la municipalité informe la Commission qu'elle conserve le nom de rue "**PRINCIPALE**" pour la partie de la route située dans le secteur urbain (noyau du village), le tout tel que décrit sur le plan de localisation joint à la présente demande.

17- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2018-06-106

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Roger Labrecque comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de juillet 2018 à décembre 2018 inclusivement et autorisation lui est donnée par la même résolution afin de signer tous les chèques et

documents en l'absence du maire. De plus, le maire suppléant est autorisé à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

18- MANDAT À ASSELIN ET ASSELIN, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

2018-06-107

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde un **mandat à Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres**, selon l'option 1 de leur offre de service du 30 avril 2018 relativement à l'installation de bornes d'arpentage sur une portion de la route du Portage, soit le lot rénové portant le numéro 5 654 306, pour un montant de 4 885\$ (taxes en sus); ces travaux comprendront environ 24 repères d'arpentage.

19- AUTORISATION POUR VENTE D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

2018-06-108

Proposé par Michel Paris

Appuyée par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise la vente des équipements municipaux suivants:**

- Mini-pelle de marque Bob-Cat, modèle 331, année 2004
- Débroussailleuse Inotech 36 pouces achetée en 2016

20 - VARIA

A) AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À PATRICK ROY

2018-06-109

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise le paiement de la facture 481776 à Patrick Roy** de Sainte-Angèle-de-Mérici au montant de 10 140.80\$ taxes incluses pour **98 voyages de tuf** afin de procéder à des réparations urgentes des chemins municipaux (Rang 3 ouest, route du Portage, 2e rang de Massé).

B) DON À L'ÉCOLE DU PORTAGE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

2018-06-110

Proposé par Michel Paris

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à l'école du Portage de Sainte-Angèle-de-Mérici** dans le cadre du bal de fin d'année pour les jeunes de 6e année des écoles de la Rivière et Clair-Soleil.

C) VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 14 JUIN 2018

2018-06-111

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise le maire Maurice Chrétien à déposer une offre d'achat pouvant aller jusqu'à 10 000\$ pour l'acquisition du lot rénové 5 304 312** qui sera **vendu à l'enchère publique** tenue par la MRC de La Mitis le 14 juin 2018 pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h40.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière